



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Affaire TEFAL :

Une déontologie pour protéger les agents... Pas pour les traîner en justice

La cour d'appel de Chambéry a rendu sa décision le 16 novembre 2016 dans l'affaire TEFAL. Laura PFEIFFER, inspectrice du travail, est condamnée pour violation du secret professionnel et recel de mails frauduleusement obtenus. Le juge retient de plus sa responsabilité civile et qualifie son comportement de faute personnelle détachable des fonctions d'un agent public : notre collègue aurait manqué à ses « obligations déontologiques », et aurait agi « en opposition aux valeurs des fonctions d'inspecteur du travail ».

Les agents de l'inspection du travail sont consternés par cette situation qui voit une inspectrice du travail poursuivie et condamnée pour des faits, nous l'affirmons, en lien direct avec l'exercice de sa profession. **Le SYNTEF-CFDT exprime son soutien à cet agent dans l'épreuve qu'elle affronte.**

« Faire le ménage » dans nos services avait annoncé le procureur d'Annecy ! Ce jugement réjouira ceux qui verraient bien notre rôle de magistrature sociale se réduire comme peau de chagrin, ceux qui par exemple se satisfont de passer sous silence les menues imperfections dans l'organisation et les conditions de travail à Tefal : durées du travail, exposition de salariés d'un atelier de décapage au risque chimique...

Pour le SYNTEF-CFDT, ce procès est celui de l'administration du travail. Car il jette une lumière crue sur la réalité d'un ministère qui depuis des années laisse scandaleusement les agents se confronter, dans le plus total isolement, à des situations complexes et conflictuelles, un ministère qui a laissé dériver les pratiques sans adresser d'alerte aux agents sur les risques qu'ils encourent.

Il faut se rendre à l'évidence : l'organisation de l'inspection du travail manque aujourd'hui de repères, elle semble parfois s'écarter des grandes valeurs qui l'ont guidée depuis sa création il y a 110 ans.

La réforme de nos services avait pour objectif d'apporter des réponses au désarroi et aux dérives : un collectif renforcé, de nouveaux moyens d'action tendant à plus d'efficacité. Après deux années de mise en place chaotique, le compte n'y est pas : les services n'ont jamais été aussi désorganisés ni divisés. De loin en loin, notre coach en chef nous rappelle que là où il y a une volonté, il y a un chemin...ça l'a fait, mais c'est tout de même service minimum...

Il faut se rendre à l'évidence : les agents, dans une pratique professionnelle intrinsèquement conflictuelle et qui se complexifie, ont besoin de sécurité juridique. Le jugement Tefal crée un dangereux précédent, il révèle que les agents de l'inspection du travail sont exposés à des poursuites et que si le ministère public peine parfois à soutenir nos procédures, il n'a pas hésité à engager des poursuites à l'encontre d'une de nos collègues.

A cet égard, le futur code de déontologie peut constituer un support, prenant en compte à la fois le socle des comportements attendus de tout fonctionnaire et les conditions très

SYNTEF-CFDT

Le Blog : www.syntef-cfdt.com

E-mail : syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr

spécifiques d'intervention des agents de contrôle de l'inspection du travail, en référence notamment à la convention 81 de l'OIT.

Mais des règles déontologiques, règles communes d'un collectif professionnel, ne se mettent pas en place au forceps, ni dans l'urgence ! Au dernier CTM le SYNTEF-CFDT a refusé d'examiner dans la précipitation le projet de décret, à l'instar de l'ensemble des organisations syndicales du ministère. La définition de règles déontologiques suppose un véritable débat, une consultation des collègues, nous y sommes prêts.

Nous posons aussi la question du choix de la norme : Le support juridique, un texte intégré au code du travail ne nous paraît pas forcément être le support le mieux adapté.

Dans ce débat nous n'oublierons pas les propos du CNIT selon lequel « le système de l'inspection du travail ne peut fonctionner que si la hiérarchie soutient et protège les inspecteurs au regard de potentielles influences extérieures indues, mais également que si, dans un même temps, les relations entre les inspecteurs et les autorités hiérarchiques s'inscrivent dans un climat de respect mutuel (cliquez sur le lien : [CNIT, avis « Pfeiffer » du 10 juillet 2014](#)).



WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : Prénom :

Domicile :

Téléphone : E-mail :

Lieu de travail :

Téléphone : E-mail :

A retourner à : SYNTEF-CFDT 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07 – Tél : 01 44 38 29 20.

SYNTEF-CFDT

Le Blog : www.syntef-cfdt.com

E-mail : syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr